© Drogues Info Service - 17 décembre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

Conduire

Par Profil supprimé Postée le 18/10/2010 19:06

Donc par déductions a vos réponse l'on peut conduire au minimum 24 h 00 voir plus après consommation d'un joint de cannabis sans risque de se faire retirer sa licence de conduire ? Mais juste au risque de se faire poursuivre en justice pour simple consommation de cannabis a cause de l'urine ?

Mise en ligne le 19/10/2010

Bonjour.

Il ne nous est pas possible de vous répondre plus précisément que lors des réponses à vos questions précédentes.

En effet, vous disposez de toutes les informations utiles concernant les durées de positivité <u>moyennes</u> du cannabis aux différents types de dépistages existants. Comme nous vous l'avons déjà signifié, en tant que <u>moyennes</u>, ces données ne nous permettent de répondre ni à votre cas individuel, ni à celui de qui que ce soit d'autre.

Le lien situé ci-dessous vous oriente vers notre site et plus particulièrement vers les informations concernant dépistage et circulation routière. Nous vous invitons à consulter l'ensemble de cette page. Vous pourrez y trouver des informations complémentaires (voir notamment "Si on et positif dans les urines mais pas dans le sang?").

Cordialement.

En savoir plus:

• <u>Dépistage et circulation</u>